



LETTRE DU RESEAU PARATRIATHLON

LETTRE N°49 – JANVIER 2021



La Lettre du Réseau Paratriathlon est un outil de partage d'informations à destination des personnes œuvrant pour le développement de la pratique du triathlon et des autres disciplines enchaînées par les personnes en situation de handicap

CETTE LETTRE A VOCATION A ETRE DIFFUSEE AUPRES DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP ET AUPRES DE TOUS CELLES ET CEUX QUI OEUVRENT POUR LEUR PERMETTRE L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE

La mission paratriathlon de la F.F.TRI. vous souhaite une bonne et heureuse année 2021. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, épanouissement, et réussite dans vos projets.

WEBCONFERENCES FFTRI PARATRIATHLON

La mission paratriathlon organise des web conférences d'une heure sur différentes thématiques en rapport avec le paratriathlon. Après celles organisées fin 2020 sur la classification, l'accueil en club et les différentes pratiques, **la mission paratriathlon propose d'aborder mardi 12 janvier de 18h30 à 19h30 la préparation à la performance en paratriathlon.** Cette conférence sera animée par Cyrille MAZURE, Conseiller Technique National en charge du développement du paratriathlon. Nicolas BECKER, Conseiller Technique National en charge de l'Equipe de France de Paratriathlon et Nicolas POULEAU entraîneur de paratriathlètes dont Alexis Hanquiquant seront les principaux intervenants.

Vous pouvez vous inscrire et également poser vos questions via le lien suivant : [Inscription et questions](#)

Cette web conférence aura lieu sur Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/81751032088>

Deux autres thématiques sont en projet :

L'accueil des personnes en situation de handicap lors d'une épreuve : organiser une épreuve accessible.

L'arbitrage d'une épreuve accueillant des paratriathlètes.

REPLAY WEBCONFERENCES FFTRI PARATRIATHLON

L'année dernière, plusieurs web conférences sur les thématiques du paratriathlon ont déjà été proposées. Le support (diaporama) présenté à chacune de ses conférences est disponible. Il suffit d'envoyer votre demande à cmazure@fftri.com. De plus, **les 2 dernières conférences sont disponibles sur la chaîne Youtube de la F.F.TRI.**

- La classification en paratriathlon (10 novembre 2020)
Replay non disponible
- L'accueil en club des personnes en situation de handicap (10 décembre 2020)
[Replay disponible sur la chaîne Youtube de la F.F.TRI.](#)
- Paratriathlon : Les différentes pratiques, de la découverte au Haut Niveau (17 décembre 2020)
[Replay disponible sur la chaîne Youtube de la F.F.TRI.](#)

ENQUÊTE FFSA « EVOLUTION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES CLUBS »

La Fédération Française du Sport Adapté (F.F.S.A.) conduit actuellement des travaux sur la thématique de l'évolution des modèles économiques. Un **questionnaire destiné aux clubs sportifs non affiliés à la FFSA** a été conçu afin de réaliser une étude de mesure d'impact des actions menées par la Fédération française du sport adapté.

Les réponses sont anonymes, ne seront pas utilisées hors du cadre de cette étude et ne seront pas conservées à l'issue de cette étude.

Lien vers le questionnaire : [Enquête FFSA « Evolution du modèle économique des clubs »](#)

ACCUEILLIR LES SPORTIFS DEFICIENTS VISUELS : COLLECTION LES LIVRETS DES ACTEURS HANDISPORT N°2

Ce livret sur l'accueil des sportifs déficients visuels est très complet (quelques imprécisions toutefois : masque pour la catégorie 1, et 2 catégories : B1 et B2-B3).

Téléchargeable sur simple inscription : [Livret « Accueillir les sportifs déficients visuels » | Handisport.org](#)

CLASSIFICATION PROVISOIRE

Le terme "classification" désigne une structure de compétition dont le but est de s'assurer que le handicap d'un athlète est compatible avec la performance sportive et que les athlètes concourent équitablement les uns avec les autres. La classification est entreprise pour définir qui est éligible en paratriathlon et pour regrouper les athlètes dans les classes sportives afin de s'assurer que l'impact du handicap est minimisé.

La Réglementation FFTRI pour la classification nationale des paratriathlètes prévoit la possibilité de classer les athlètes de manière provisoire (chapitre 18) en précisant que si un athlète participe à un événement où aucune classification n'est proposée, il/elle sera en mesure d'obtenir un statut de classification provisoire valable pour l'épreuve concernée (statut PCS pour Provisional Classification Statut).

La mission paratriathlon, avec l'appui de l'ensemble des classificateurs et classificatrices de la F.F.TRI., a défini de façon précise les étapes de la classification provisoire au niveau national. Les documents spécifiques qu'il est nécessaire de présenter dans le cadre de cette classification ont également été adaptés.

Les principales étapes de la classification provisoire sont les suivantes :

- Constitution du dossier médical et envoi au directeur de classification nationale,
- Détermination par les classificateurs et classificatrices de l'éligibilité du handicap de l'athlète,
- Si le handicap est éligible, réalisation d'un testing musculaire,
- Constitution du dossier technique et envoi des éléments au directeur de classification nationale,
- Détermination par les classificateurs et classificatrices de la classe sportive provisoire de l'athlète.

TRAVAUX DE WORLD TRIATHLON SUR LES CRITERES MINIMAUX DE HANDICAP

En concertation avec l'IPC (International Paralympic Committee), World Triathlon mène une enquête pour identifier les Critères Minimaux de Handicap (MIC) pour chaque type de déficience reconnu en Paratriathlon. Sur la base de cet objectif principal, **un examen et une analyse du système actuel et de la manière dont le MIC avait été décidé en 2013 ont été menés par le groupe consultatif de classification et World Triathlon.**

World Triathlon a sollicité toutes les fédérations nationales afin que ces dernières identifient une ou plusieurs personnes répondant aux critères requis pour répondre à l'enquête, et ainsi **aider le groupe consultatif de classification et World Triathlon à déterminer le MIC par type de déficience**, comme demandé par l'IPC. Cyrille MAZURE, directeur de la classification nationale à la FFTRI et Conseiller technique National en charge du développement du paratriathlon, a été proposé à World Triathlon pour participer à ces travaux.

La première consultation consistera à établir le MIC pour les types de déficiences physiques suivants :

- Altération de la puissance musculaire
- Altération de l'amplitude mouvement passive
- Déficience d'un ou plusieurs membres
- Hypertonie - Ataxie - Athétose

De plus, l'éligibilité de la déficience « différence de longueur de jambe » est à l'étude par World Triathlon.

RAPPEL : CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARATRIATHLON 2021

Le Championnat de France de Paratriathlon 2021 aura lieu le 11 septembre 2021 à SAINT JEAN DE MONTS. L'épreuve se déroulera sur la distance officielle du paratriathlon (750m, 20km, 5km). Une classification sera organisée la veille de l'épreuve pour les athlètes non encore classifiés ou qui doivent être revus. Les détails de cette épreuve et l'ouverture des inscriptions sont à venir.

INSCRIPTION À LA LISTE DE DIFFUSION DE LA LETTRE DU RÉSEAU PARATRIATHLON

Vous souhaitez vous aussi recevoir la Lettre du Réseau Paratriathlon? Envoyez une demande motivée (nom, prénom, club, action dans le paratriathlon, formation fédérale, autres formations, etc.) accompagnée de votre adresse de courriel à [Cyrille Mazure](mailto:Cyrille.Mazure).

**Une information à faire passer, une remarque à faire ?
Contactez Cyrille Mazure, Conseiller Technique National F.F.TRI.**

cmazure@fftri.com

06.26.98.09.46

Retrouvez toutes les Lettres du Réseau Paratriathlon dans le [centre ressource paratriathlon](#)